

Rapport du Président

Commission permanente du
lundi 4 avril 2022

N° CP-2022-4-12-10

N° applicatif 3598

12^{ème} Commission

Commission Centre Alsace et de l'équité territoriale

Service instructeur

Service de l'environnement

Service consulté

MISE EN OEUVRE D'ACTIONS DANS LE CADRE DE LA DÉMARCHE GERPLAN

Résumé : Dans le cadre de la programmation GERPLAN 2022, la Collectivité européenne d'Alsace est sollicitée pour la mise en œuvre de trois opérations relevant des domaines de l'environnement, de l'agriculture, du paysage et de la sensibilisation au cadre de vie.

Il vous est proposé de donner un accord favorable à ces demandes de subventions d'investissement pour un montant total de 2 198 €. Ces projets ont fait l'objet d'un avis favorable des Commissions Centre Alsace et de l'équité territoriale et Agglomération de MULHOUSE.

Le GERPLAN (Plan de Gestion de l'Espace Rural et Péri-urbain) est une démarche de territoire collective et participative, initiée par notre Collectivité et portée par les structures intercommunales.

Ses objectifs sont :

- de croiser les enjeux sur l'environnement, les paysages, l'eau, l'agriculture et l'alimentation du territoire concerné, sur la base d'un diagnostic et d'une importante concertation locale,
- d'établir une feuille de route conjointe et opérationnelle, validée par tous les acteurs locaux pour répondre à ces enjeux.

Sa déclinaison pratique passe par une programmation annuelle établie par chaque structure intercommunale engagée dans la démarche et la mise en œuvre d'actions concrètes portées par différents acteurs, publics, associatifs ou privés.

Ces projets ont fait l'objet d'un avis favorable des Commissions Centre Alsace et de l'équité territoriale et Agglomération de MULHOUSE.

La Collectivité européenne d'Alsace est sollicitée pour la mise en œuvre de trois opérations inscrites à la programmation GERPLAN 2022 des Communautés de communes Pays de Ribeauvillé et Mulhouse Alsace Agglomération.

Territoire Centre Alsace

Dans le cadre du GERPLAN de la Communauté de communes du Pays de Ribeauvillé, la commune d'OSTHEIM sollicite une subvention d'investissement de 1 100 € pour la requalification environnementale d'une parcelle communale proche de sa salle des fêtes. L'objectif est de redonner un intérêt écologique et paysager à ce terrain qui pourra accueillir à terme des panneaux et animations pédagogiques.

Territoire Agglomération de Mulhouse

Dans le cadre du GERPLAN de Mulhouse Alsace Agglomération :

- la commune d'ESCHENTZWILLER sollicite une subvention d'investissement de 508 € pour la création d'un verger école, afin de sensibiliser les enfants des écoles à la vie d'un verger et à la pollinisation ;
- la commune d'OTTMARSHEIM sollicite une subvention d'investissement de 590 € afin de créer un espace arboré et végétalisé en zone périurbaine accessible aux écoles maternelles et primaires se trouvant à proximité.

La liste de ces trois opérations ainsi que leur imputation budgétaire est annexée au présent rapport.

Au vu de ce qui précède, je vous propose d'accorder, dans le cadre de la démarche GERPLAN, une subvention d'investissement à chacun des porteurs de projets des opérations listées dans le tableau annexé au présent rapport, dont le montant total s'élève à 2 198 €.

Les subventions correspondantes feront l'objet d'un versement unique en fin d'opération. Les crédits nécessaires seront imputés au programme P226O002T05 – natana 3026-204-2041482-54.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT



Frédéric BIERRY